



## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

### VOTRE PARCOURS DE CITOYENNETÉ EN 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

**L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE :  
DISPENSÉ EN CLASSES DE 3ÈME ET DE 1ÈRE.**

**LE RECENSEMENT À 16 ANS :  
À EFFECTUER EN MAIRIE.**

**LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) :  
UNE ÉTAPE CLÉ À NE PAS MANQUER !**



#### **LE RECENSEMENT : COMMENT S'Y PRENDRE ?**

- Quand ? Dès votre 16ème anniversaire et dans les 3 mois qui suivent.
- Où ? À la mairie de votre domicile.
- Quels documents ? Munissez-vous d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) et du livret de famille.
- Le résultat : Une attestation de recensement vous est remise, document indispensable pour vos futures démarches.

#### **FACILITEZ VOS DÉMARCHES SUR MAJDC.FR**

Créez votre compte 3 à 6 mois après votre recensement pour :

- Télécharger votre convocation et votre attestation finale.
- Modifier la date ou le lieu de votre JDC selon vos disponibilités.
- Poser toutes vos questions directement à un agent.
- Mettre à jour vos informations personnelles.

#### **POURQUOI EST-CE INDISPENSABLE ?**

Votre certificat de participation à la JDC est obligatoire pour :

- Passer vos examens (BAC, CAP, BEP, permis de conduire...).
- S'inscrire aux concours (fonction publique, grandes écoles...).
- Vous engager dans les armées.



**LIEN DIRECT : [HTTPS://DEMARCHE.NUMERIQUE.GOUV.FR/COMMENCER/CENTRE-DU-SERVICE-NATIONAL-JEUNESSE](https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/centre-du-service-national-jeunesse)**